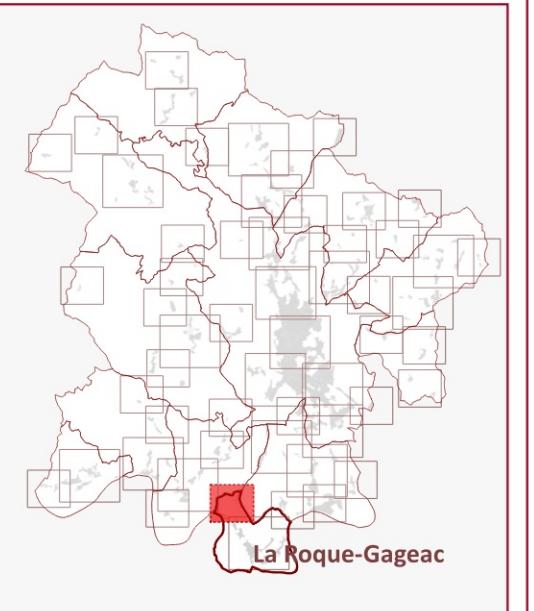


PLUi de Sarlat-Périgord Noir | Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

La Roque-Gageac

2



Légende

Règle graphique

Recul par rapport à la voirie et au domaine public

- A l'alignement
- Implantation entre 0 et 10 m
- Implantation en recul de plus de 5 mètres

Non règlementé

Fond de carte

Bâtiment

Parcelle

Commune

